



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 15 MARS 2018**

JCT/IC/NL – N° CCAS\_2018DL010

**Date de convocation** : 6 mars 2017

**Affichage du compte-rendu** : 22 mars 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

**OBJET : SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

L'an deux mille dix huit, le quinze mars à 18:30 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Madame Martine BONNAUD.

Présents : Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Gilles BARRET, Roger VINCENT

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Joseph RIVOIRE), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Jean-Claude TALBOT, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Martine BONNAUD

Le compte administratif de l'année 2017 a été arrêté aux résultats suivants :

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS</b>
<b>Fonctionnement</b>	545,780.76 €	546,322.59 €	541.83 €
<b>Investissement</b>	22,701.18 €	26,760.57 €	4,059.39 €
	<b>Excédent global de clôture 2017</b>		<b>4,601.22 €</b>

Il convient de rapprocher ces résultats des prévisions de 2017 afin d'examiner la réalité de la gestion.

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Différence(s)	Taux
Dépenses	626,790.00	545,780.76	81,009.24	87.08%
Recettes	626,790.00	554,109.95	72,680.05	88.40%

INVESTISSEMENT	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Différence(s)	Taux
Dépenses	26,712.73	22,701.18	4,011.55	84.98%
Recettes	26,712.73	26,760.57	-47.84	100.18%

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 87,08 %.

Les charges de personnel (qui incluent les salaires et les charges sociales) :

Pour ce qui concerne le service d'aide et d'accompagnement à domicile, le taux d'exécution 2017 de la masse salariale se situe à hauteur de 89 %. Ces dépenses s'élèvent à 472 398,38 €.

Ce taux d'exécution s'explique cette année :

- globalement par la nature de l'activité du service d'aide et d'accompagnement à domicile, aléatoire selon le contexte démographique des personnes aidées (hospitalisation, décès, entrée en institution...) et leur plan d'aide.
- **par les incidences des choix de gestion des ressources humaines,**

En effet, en 2017, le nombre des heures effectuées par 14 agents sociaux titulaires et remplaçants est sensiblement le même qu'en 2016. Ainsi, 14 791,50 heures (*contre 14 769 heures en 2016, 16 222,5 heures en 2015, 15 678,50 heures en 2014*) ont été servies à 105 personnes âgées (*contre 109 personnes âgées en 2016, 120 en 2015, 118 en 2014*).

La différence entre le BP 2017 et le CA 2017 s'explique par les corrélations suivantes :

- la nature de l'activité aléatoire du SAAD (décès, hospitalisations, entrée en institution),
- le non remplacement de 2 agents titulaires et d'1 agent contractuel (1 entrée en formation en juillet, 1 entrée en formation en septembre, 1 départ en retraite en décembre) dû à des difficultés de recrutement du personnel sur des emplois en tension qui conduisent à des annulations d'intervention auprès des usagers.

### **Le budget du personnel traduit l'exécution :**

- d'obligations réglementaires notamment :
- la prise en compte de l'évolution de la carrière des agents (GVT : avancement de grade, avancement d'échelon),
- les augmentations réglementaires qui incombent aux employeurs publics (augmentation des charges et cotisations sociales), nuancées par la prise en compte des exonérations de charges patronales sur l'année,
- la poursuite du travail initié depuis septembre 2014 avec Estime dans le cadre des emplois aidés.

- de la mise en œuvre effective des mises à disposition auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

L'acquisition des repas portés :

En 2017, 6 992 repas ont été servis (contre 6 084 repas en 2016, 5 418 en 2015) pour 44 personnes comme les deux dernières années. Pour mémoire, 5 159 repas avaient été servis en 2014 pour 41 personnes.

Ces 6 992 repas livrés se répartissent par régimes :

- normaux : 4 512 repas (contre 3 836 en 2016)
- sans sel : 1498 repas (contre 1129 repas )
- diabétiques : 954 repas (contre 780 repas en 2016)
- sans viande : 23 repas (contre 339 repas en 2016)
- sans graisse : 5 repas (aucun en 2016)

On recense une forte progression des demandes de repas dans tous les régimes (+1 224) sauf pour les repas sans viande (-316). Les bénéficiaires prennent davantage les repas tous les jours du lundi au dimanche et non plus quelques jours dans la semaine.

Le coût d'acquisition des repas s'élève en 2017 à 27 774,49 € (contre 25 499,37 € en 2016 et 23 825,00 € en 2015).

Les autres dépenses ont permis de réaliser les actions suivantes :

La reconduction de la Semaine bleue :

Elle s'est déroulée du 2 au 7 octobre 2017.

Le programme 2017 était constitué par :

- petit déjeuner avec les enfants du périscolaire sur les 3 écoles suivis d'animations (chansons, poésie, cuisine), Danses et jeux avec les classes de CP et de CE2, Atelier d'écriture avec les CM2,
- cuisine, peinture, lecture aux Petits Gônes, animation chanson et goûter avec les RAM,
- forum théâtre «les pieds dans le tapis» sur les relations des personnes âgées avec les intervenants à domicile et leur entourage proposé par le CCAS avec la Compagnie Tenfor,
- repas partagé, jeux et shooting photo avec le PAJ,
- contes et tricots avec le Polaris et la Médiathèque, projection du film « Aurore » au Polaris, spectacle avec la Compagnie De Fakto,
- jeux de mémoire et de mobilité avec le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,
- une clôture de la Semaine bleue par un apéritif dînatoire partagé organisé par le Comité de jumelage.

**L'analyse de la pratique et la formation :**

La dépense pour la poursuite d'analyse de la pratique pour les personnels du SAAD s'est élevée à hauteur de 3 600 €. Cette prestation constitue une mesure de prévention contre les troubles psychosociaux dont peuvent être victimes ces personnels.

**Les recettes :**

Le taux de réalisation des recettes est de 88,40 %. Elles sont inférieures aux prévisions et sont principalement constituées par :



**Les recettes :**

Leur taux de réalisation est à hauteur de 100,18 %.

Les recettes d'investissement sont quasiment exclusivement constituées par l'affectation du résultat de l'exercice 2016 (26 612,73 €).

L'exécution des dépenses et des recettes permet de dégager un résultat excédentaire d'investissement de 4 059,39 €.

**En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, après avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **ADOpte** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de **4 601,22 €**.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Président,  
Jean-Claude TALBOT.